

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 153 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste****Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012
et le budget révisé concernant l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2011/12	196 077 500 dollars
Dépenses de 2011/12	192 320 200 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	3 757 300 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	155 429 000 dollars
Prévisions révisées pour 2012/13	101 604 900 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	101 604 900 dollars



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver le budget révisé de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) concernant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ainsi que la proposition de faire don d'actifs au Gouvernement timorais et a formulé le cas échéant des observations dans les paragraphes ci-après.

2. Lors de son examen du rapport du Secrétaire général sur la MINUT, le Comité a rencontré ses représentants, qui lui ont fourni des informations supplémentaires et des éclaircissements et lui ont adressé des réponses écrites reçues le 11 avril 2013. Les documents examinés et ceux utilisés comme éléments d'information par le Comité sont énumérés à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et les questions intersectorielles relatives aux opérations de maintien de la paix figurent dans les rapports connexes (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/297, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 196 077 500 dollars (montant net : 186 903 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUT. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses engagées au cours dudit exercice ont atteint 192 320 200 dollars (montant net : 183 314 600 dollars). Le montant brut du solde inutilisé s'est élevé à 3 757 300 dollars (montant net : 3 588 900 dollars), soit 1,9 % du montant total du crédit ouvert. Les économies réalisées au titre de la Police des Nations Unies, des voyages et des transports aériens ont été en partie annulées par une augmentation des dépenses concernant le personnel civil. On trouvera une analyse détaillée des écarts au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/614).

4. Au paragraphe 10 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique qu'au cours de la période considérée, la Mission s'était surtout attachée à apporter son concours aux autorités nationales en vue de la préparation et de la tenue des élections nationales. L'élection présidentielle avait eu lieu les 17 mars et 16 avril 2012 et les élections parlementaires le 7 juillet 2012. Le Secrétaire général a noté qu'il s'agissait principalement pour la Mission d'assurer la participation constructive des partis politiques, de la société civile et des collectivités locales au processus électoral, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et ceux qui se rendaient pour la première fois aux urnes. Il a également indiqué que la Mission avait fourni une assistance technique aux organes nationaux chargés d'organiser les élections ainsi qu'un soutien logistique et une aide en matière de communications au Gouvernement comme il le lui avait demandé. **Le Comité consultatif félicite la MINUT du rôle important qu'elle a joué dans la planification efficace et le bon déroulement des élections nationales au Timor-Leste. Il recommande que les enseignements tirés de cette expérience soient recensés et diffusés.**

5. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses efforts pour améliorer les capacités du personnel recruté sur le plan national dans le cadre du programme de renforcement des capacités dudit personnel de manière à perfectionner ses compétences et à faciliter son intégration dans la fonction publique ou le secteur commercial après la liquidation de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait offert et coordonné toute une série de cours de langues, de perfectionnement et d'informatique. Il a en outre été informé que s'il suivait un certain nombre de cours sur des sujets complémentaires, le personnel recruté sur le plan national pouvait obtenir un certificat de la MINUT. Lorsque le mandat de la MINUT a pris fin en décembre 2012, 396 membres de ce personnel (soit 47 % du total) avaient obtenu leur certificat et 20 % étaient sur le point de l'obtenir.

6. En outre, le Comité a été informé que la Mission avait proposé toute une gamme de cours spécialisés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres internationale et que les cours étaient dispensés par des établissements de formation tant timorais qu'internationaux. Ils portaient sur l'administration, la correspondance officielle, la commercialisation du tourisme, l'hygiène et la sécurité du travail, la gestion des entrepôts, des véhicules et des petites entreprises, et l'apprentissage de l'anglais et du portugais. Le Comité a également été informé que la Mission avait offert des cours dans des domaines tels que la réparation des climatiseurs et des petits groupes électrogènes et l'entretien des véhicules automobiles par le biais d'arrangements contractuels avec des établissements d'enseignement locaux et internationaux. Dans le cadre de ce programme, tous les membres du personnel ont obtenu un relevé professionnel faisant état de leurs fonctions à la MINUT et de la formation dont elle leur avait permis de bénéficier.

7. Le Comité consultatif félicite la MINUT d'avoir mis en œuvre cet élément clef de sa stratégie générale de transition. Il espère que l'expérience acquise par la Mission pour ce qui est de la mise en œuvre de cette stratégie sera portée à l'attention d'autres missions et que les enseignements tirés seront pris en compte dans la planification des aspects administratifs et budgétaires de leurs stratégies de retrait respectives.

8. Les observations faites par le Comité consultatif sur les informations présentées dans le rapport sur l'exécution du budget concernant les différents objets de dépense peuvent être trouvées, le cas échéant, dans l'examen du budget révisé concernant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 18 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUT depuis sa création s'établissait à 1 151 536 000 dollars. Les paiements reçus à cette même date s'élevaient à 1 134 731 300 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 16 804 600 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2012, 6 754 000 dollars étaient dus au titre des contingents et 7 218 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. Il a par ailleurs été informé qu'à cette même date, quatre demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité s'élevant à 211 000 dollars avaient été réglées depuis le début de la

Mission et qu'il n'existait aucune demande en instance de règlement. Au 18 mars 2013, le solde de trésorerie s'élevait à 13 100 000 dollars, ce qui, après prise en compte des réserves de fonctionnement de trois mois, se montant à 8 886 400 dollars, signifiait que la Mission disposait d'un excédent de trésorerie de 4 213 600 dollars. Le Comité a déduit des informations qui lui avaient été fournies que le montant des liquidités disponibles permettait le remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents pour la période allant du 1^{er} novembre 2011 au 31 mai 2012 et un versement complémentaire pour la période allant du 1^{er} septembre au 30 octobre 2012. **Le Comité compte que les liquidités disponibles permettront de régler rapidement les sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant.**

10. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 31 janvier 2013, les dépenses s'élevaient à 86 989 400 dollars (montant brut). À la clôture de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 101 604 900 dollars contre un montant de 155 429 000 dollars au titre du crédit ouvert, ce qui laisserait un solde inutilisé de 53 824 100 dollars.

IV. Budget révisé concernant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats attendus

11. Le mandat de la MINUT a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006) puis prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil. Dans sa résolution 2037 (2012), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de la Mission et fait sien le plan de réduction progressive de ses effectifs conformément aux souhaits du Gouvernement timorais et à la situation sur le terrain et suivant le bon déroulement des opérations électorales en 2012. Au paragraphe 2 de son budget révisé (A/67/774), le Secrétaire général a indiqué que le mandat de la Mission s'était achevé le 31 décembre 2012, étant entendu que les travaux de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves se poursuivraient jusqu'en juin 2013 avec l'appui de l'équipe chargée de la liquidation, dans les limites des crédits alloués (voir également par. 26 ci-dessous). Au paragraphe 9 du budget révisé, le Secrétaire général a en outre indiqué que l'appui opérationnel de la Mission à la Police nationale du Timor-Leste avait pris fin le 31 octobre 2012 et que la plupart des activités de fond de la MINUT, dont l'appui au renforcement des capacités des homologues nationaux, avaient cessé le 30 novembre 2012.

12. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui à la Mission pour l'exercice 2012/13 sont décrites aux paragraphes 12 à 22 du budget révisé. Comme l'indiquaient les paragraphes 13 et 14 de ce rapport, l'exécution du mandat au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 a été influencée par la conduite des élections parlementaires et présidentielle et la constitution du nouveau Gouvernement et de la nouvelle opposition; l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan commun de transition en 2012 et du transfert des responsabilités de la MINUT aux autres parties prenantes; et la formulation et l'exécution d'un plan de réduction progressive des effectifs. L'accent a été principalement mis sur

l'achèvement des réalisations, le transfert des responsabilités et les préparatifs de clôture des structures et unités administratives (A/67/774, par. 14).

13. En outre, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, la Mission a mis en place des modalités de mise en œuvre avec les entités de l'équipe de pays des Nations Unies afin de mettre un terme aux activités menées dans certains des domaines prioritaires identifiés dans le cadre stratégique intégré et de faciliter la transition (voir A/67/774, annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des mémorandums d'accord d'un montant total de 2,7 millions de dollars avaient été signés avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et que les montants qui leur avaient été avancés pour les activités de mise en œuvre s'élevaient à 2,2 millions de dollars. Il a également été informé que les états finals des dépenses seraient présentés d'ici au 30 juin 2013.

Liquidation

14. Le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 21 du budget révisé que les grandes activités menées au cours de la période de liquidation, qui avait commencé le 1^{er} janvier 2013, comprenaient : a) la restitution des complexes encore entre les mains de la MINUT; b) l'établissement, en consultation avec le Siège de l'ONU, de la version définitive du plan de cession des actifs et la mise en œuvre dudit plan; c) la conduite d'inspections communes des installations appartenant au Gouvernement occupées par la MINUT et la formalisation du transfert des documents, notamment des certificats de dépollution de l'environnement; d) la mise à jour rigoureuse et en temps voulu de la base de données concernant les actifs qui sont transférés, expédiés ou donnés et la conservation des preuves des diverses méthodes adoptées pour la cession de ces actifs; e) la poursuite des arrangements d'appui à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves; f) l'achèvement des tâches restantes de liquidation administrative et financière; et g) et la fourniture au Siège et au Centre de services mondial de rapports réguliers sur la liquidation.

Don d'actifs

15. Les propositions du Secrétaire général concernant le don d'actifs de la Mission au Gouvernement timorais figurent dans son rapport sur le financement de la MINUT (A/67/813). Au paragraphe 5 du rapport, il a indiqué que les actifs avaient au 14 février 2013 une valeur d'inventaire de 4 546 389 dollars (correspondant à une valeur résiduelle de 1 720 344 dollars), ce qui représentait 10,4 % de la valeur d'inventaire totale des actifs de la Mission, qui s'élevait à 43 711 635 dollars et proposé de procéder au don de ces actifs au Gouvernement le 30 juin 2013, à la fin de la phase de liquidation. Il a indiqué en outre que ces actifs étaient avant tout du matériel de transmission et de traitement de données (ordinateurs, moniteurs et imprimantes), des bâtiments préfabriqués et autres engins de génie.

16. Le Comité consultatif note que la cession des actifs et des opérations de maintien de la paix est régie par l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Cet article prévoit l'ordre suivant pour la disposition des actifs : a) transfert à d'autres missions de maintien de la paix ou mise en réserve pour les missions à venir; b) transfert à d'autres activités

de l'ONU financées par des contributions statutaires; c) vente à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales et non gouvernementales; d) vente; et e) remise au pays hôte moyennant une indemnisation convenue d'un commun accord ou transfert sans frais. Le Secrétaire général a indiqué que, conformément au règlement, la sélection des actifs dont il est proposé de faire don au Gouvernement se fonde sur la décision qu'ils ne sont ni nécessaires ni transférables à d'autres missions ou susceptibles d'être stockés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) à Brindisi (Italie). Il a ajouté que le coût du démantèlement, de la remise en état, de l'emballage et de l'envoi de ces actifs serait contraire à toute logique économique. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le rôle de la Mission avait été en grande partie de fournir un appui aux institutions gouvernementales et que, dans la mesure où l'équipement avait été installé pour une part non négligeable, grâce au Gouvernement, son retrait constituerait un obstacle au relèvement du pays.

17. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la valeur d'inventaire des actifs qui avaient été envoyés à la BSLB et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) avait été évaluée à 2 232 452 dollars et le coût du transport, pris en charge par la Mission à 604 476 dollars (voir annexe I.A). Il a été informé qu'il était prévu de transférer d'autres actifs ayant une valeur d'inventaire de 10 116 560 dollars à d'autres missions (voir annexe I.B). Il a également appris que les coûts de transport de ces actifs seraient à la charge des missions qui en bénéficieraient, conformément à la pratique établie.

18. Le Comité consultatif prend note de la situation spécifique expliquant le don d'actifs au Gouvernement timorais et de la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles du Gouvernement et d'assurer la viabilité des réalisations de la Mission. Il ne voit donc pas d'objection à la proposition du Secrétaire général. Il souligne toutefois que, dans la mesure du possible, la cession des actifs des opérations de maintien de la paix doit suivre l'ordre établi par l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

B. Ressources nécessaires

19. Le budget initial de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 couvrait le déploiement de 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies, 490 membres d'unités de police constituées, 352 agents recrutés sur le plan international, 927 agents recrutés sur le plan national, 31 agents occupant un emploi de temporaire et 270 Volontaires des Nations Unies. Du fait de la réduction échelonnée des activités de la Mission dans le cadre de la fin de son mandat, les effectifs étaient passés à 139 agents recrutés sur le plan international, 259 recrutés sur le plan national, 1 agent occupant un emploi de temporaire et 55 Volontaires des Nations Unies. La phase de liquidation, qui a commencé le 1^{er} janvier 2013, prévoyait le déploiement mensuel moyen de 66 agents recrutés sur le plan international, 4 agents recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies. Comme l'indique plus en détail le paragraphe 26 ci-dessous, les effectifs comprennent 20 agents recrutés sur le plan international pour l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves dont les activités se poursuivront tout au long de la période de la liquidation.

20. Le budget révisé d'un montant brut de 101 604 900 dollars, dont 89 566 600 dollars doivent être alloués au fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012 et 12 038 300 dollars à la liquidation, représente une diminution de 53 824 100 dollars, soit 34,6 % en termes bruts, par rapport au crédit ouvert initialement qui s'élevait à 155 429 000 dollars pour 2012/13. Il reflète la sous-exécution des crédits pour la plupart des catégories de dépenses, les réductions les plus importantes concernant la Police des Nations Unies et les agents recrutés sur le plan international du fait de la réduction des activités puis de la liquidation de la Mission. Ces réductions sont annulées en partie par une augmentation des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers relatives aux coûts d'envoi des effets personnels des membres de la Police des Nations Unies et à l'expédition d'actifs des Nations Unies et des mémorandums d'accord entre la Mission et le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF visant à ce que soient menées à bien les tâches prévues par le cadre stratégique intégré au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012. Des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des écarts figurent aux chapitres II et III du budget révisé (A/67/774).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif réel moyen juillet-décembre 2012</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	34	23	11
Police des Nations Unies	790	542	248
Unités de police constituées	490	397	93

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

21. Le budget révisé pour les militaires et le personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 22 441 500 dollars et représente une diminution de 26 273 200 dollars, soit 53,9 %, par rapport au crédit ouvert de 51 055 200 dollars pour 2012/13. Cette diminution s'explique principalement par la réduction échelonnée des activités puis la liquidation de la Mission qui se sont traduites par le rapatriement de l'ensemble du personnel en uniforme avant le 31 décembre 2012.

22. Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition révisée concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif réel moyen juillet-décembre 2012</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	352	273	79
Personnel recruté sur le plan national	927	685	242
Emplois de temporaire	31	16	15
Volontaires des Nations Unies	270	162	108

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

23. Le budget révisé concernant le personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 51 106 800 dollars, et représente une diminution de 22 355 200 dollars, soit 30,4 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Cette diminution s'explique par la réduction échelonnée des activités, puis la liquidation de la Mission. Aucun coefficient délais de recrutement n'a été appliqué du fait du plan de la réduction des activités, les prévisions budgétaires se fondant sur le tableau des effectifs déployés pour la période allant de juillet 2012 à janvier 2013 et le plan de liquidation (A/67/774, par. 46).

Reclassement des postes

24. Le Comité consultatif note, dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2011/12, que les coûts du personnel civil ont été plus élevés que prévu du fait, notamment, d'un reclassement des postes qui a bénéficié à 224 membres du personnel recrutés sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce reclassement, qui avait pris fin en 2010/11, avait tenu compte de la planification de la réduction des activités et de la liquidation probables de la Mission; il avait toutefois été estimé que cette réduction ne devait pas avoir d'incidences sur le classement des postes du personnel recruté sur le plan national compte tenu des rôles et responsabilités dudit personnel. Le Comité a également été informé que le reclassement avait été mené à bien pour s'assurer que le niveau de l'ensemble des postes du personnel recruté sur le plan national était approprié. Il a été informé que le reclassement avait concerné 960 postes : 715 postes n'avaient pas été reclassés, 21 avaient été déclassés et 224 reclassés (216 une classe plus haut et 8 deux classes plus haut). Il a également été informé que le reclassement avait pris fin au cours de l'exercice 2010/11, après la fin du budget, et s'était traduit par un accroissement général net des classes en 2011/12, dont les incidences financières s'étaient élevées à 718 000 dollars.

25. Bien que le Comité consultatif reconnaisse la nécessité du reclassement des postes pour aligner les classes sur les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités, il souligne que ces reclassements de postes à l'échelon d'une mission doivent être planifiés à l'avance pour permettre, dans toute la mesure possible, aux dépenses qu'ils entraînent de s'aligner sur les cycles budgétaires auxquels elles se rapportent de manière à limiter la portée des incidences financières imprévues (voir également A/67/780/Add.4, par. 8).

Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves

26. Au paragraphe 10 du budget révisé, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait été prévu que 20 agents recrutés sur le plan international continuent d'être affectés à l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves et soutenues par 17 agents recrutés sur le plan international et 3 Volontaires des Nations Unies jusqu'au 30 juin 2013 afin de mener à bien les enquêtes restantes concernant les infractions graves commises au Timor-Leste en 1999 (voir également par. 11 et 19 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 mars 2013, 29 affaires n'avaient pas encore été traitées par l'Équipe et que les coûts directs des 20 membres recrutés sur le plan international (à l'exclusion des dépenses afférentes au personnel d'appui et des dépenses d'appui opérationnelles) pour la période allant de janvier à juin 2013 devaient représenter 2 034 800 dollars. Il a également été informé que l'Équipe comprenait 1 enquêteur hors classe P-5, 1 médecin légiste P-4, 1 médecin légiste P-3, 10 enquêteurs P-3, 3 coordonnateurs P-3, 1 traducteur local,

2 interprètes locaux et 1 assistant administratif local. Il a en outre été informé que les principaux domaines de compétence de l'enquêteur hors classe et de son équipe étaient le droit pénal (en particulier le droit international pénal et les enquêtes pénales). **Compte tenu de l'importance qu'il y a à mener à bien les enquêtes portant sur les infractions graves restantes, le Comité ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.**

27. Le Comité consultatif recommande que les prévisions révisées proposées au titre du personnel civil soient adoptées.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2012/13	Estimation révisée 2012/13	Écart
33 252 300	28 056 600	(5 195 700)

28. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont estimées à 28 056 600 dollars, soit une diminution de 5 195 700 dollars, ou 15,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012/13.

Consultants

29. Les dépenses prévues au titre des consultants pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 716 900 dollars, soit une augmentation de 259 300 dollars, ou 56,7 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice. Cette augmentation est imputable à la nécessité de s'assurer les services de consultants autres que spécialisés dans la formation, notamment pour : a) mener une étude concernant les meilleures pratiques en matière de police et les enseignements tirés dans le domaine du développement institutionnel, du renforcement des capacités et de l'autonomisation des forces de police nationales ainsi que les futures améliorations envisageables pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies; b) informer le public (6 consultants); et c) s'assurer des services de consultation et de gestion de l'information pour le programme de renforcement des capacités du personnel de la MINUT recruté sur le plan national.

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités avaient été déterminées en vue de la nécessité de renforcer les capacités et les compétences existantes de la Mission dans des domaines spécialisés liés à des objectifs clefs de son mandat. S'étant renseigné sur ces trois types d'activités, le Comité a été informé que s'agissant de l'étude sur la Police des Nations Unies, la Mission avait reconnu l'importance de recenser les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour ce qui était de la mise en œuvre du mandat de la MINUT dans le domaine des opérations de police des Nations Unies, compte tenu du mandat unique d'application des lois confié à ses forces de police en 2006. Par ailleurs, le comité a été informé que l'étude permettrait d'évaluer l'efficacité de l'appui opérationnel et du soutien au renforcement des capacités fournis à la police nationale. S'agissant de l'information, il a aussi été informé que les consultants, grâce à des outils de conception graphique, de mise en forme des données et de présentation multimédia spécialisés, élaboreraient des produits recensant les réalisations de la Mission et les progrès faits par le Timor-Leste sur la voie de la paix et de la démocratie. Au nombre de ces produits figureraient des expositions,

des brochures, un site Web, des articles dans les médias et des portraits multimédia. S'agissant du renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, le Comité a été informé que le programme demandait une approche professionnelle de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de formation et de développement global, domaine dans lequel la Mission n'avait pas suffisamment de capacités, d'où la nécessité de recruter un consultant.

31. Le Comité consultatif rappelle que les missions devraient utiliser dans toute la mesure possible le personnel disponible afin de minimiser la dépendance vis-à-vis des experts extérieurs.

Voyages

32. Les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 1 373 600 dollars, soit une diminution de 1 438 500 dollars ou 51,2 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en question. Cette diminution est essentiellement imputable à la fin du mandat de la Mission et de ses activités de fond avant le 30 novembre 2012 et à la réduction des activités de formation résultant de la liquidation de la Mission. Le Comité note au paragraphe 49 du budget révisé que les voyages à des fins de formation concernaient la formation externe de 13 membres du personnel recrutés sur le plan international. Après s'être renseigné à ce sujet, le Comité a obtenu un tableau montrant que 10 des 13 cours de formation budgétisés avaient déjà été suivis, que 1 avait été annulé et que 2 n'avaient pas eu lieu (voir annexe II). D'après ces informations, les 10 cours de formation avaient coûté 65 436 dollars à la Mission.

Transports terrestres

33. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 1 366 500 dollars, soit une diminution de 815 300 dollars ou 37,4 % par rapport au crédit ouvert pour la période en question. Cette diminution des dépenses tient principalement à la réduction des activités puis à la liquidation de la Mission qui se traduiront par des économies en matière de véhicules, annulés en partie par les dépenses de réparation et d'entretien des véhicules avant leur vente ou leur envoi à d'autres missions. Au paragraphe 18 du budget révisé, le Secrétaire général a indiqué qu'au cours de l'exercice budgétaire, les véhicules devant être transférés à d'autres missions avaient été préparés pour expédition et qu'aucun nouveau matériel n'avait été acheté hormis pour faire face à des impératifs opérationnels.

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'inventaire des véhicules dont disposait la Mission au 2 avril 2013 et des détails sur leur cession. Il a été informé que, sur 668 véhicules, 8 seraient transférés à d'autres missions, 9 seraient vendus à d'autres organismes, 240 (35,9 %) seraient vendus dans la zone de la Mission, 1 serait détruit, 408 (61,0 %) seraient donnés au Gouvernement car considérés excédentaires ou inutilisables en vertu de la règle 105.22 e) et 2 seraient donnés au Gouvernement conformément à l'article 5.14 e). **Le Comité a en outre été informé qu'en 2012, 16 véhicules avaient été inscrits au compte de profits et pertes et vendus au rebut et qu'en 2013, à ce jour, 4 véhicules avaient également été vendus au rebut. Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 18 ci-dessus, le Comité ne voit pas d'objection à la vente des véhicules proposée.**

Transport aérien

35. Les dépenses prévues au titre du transport aérien pour 2012/13 s'élèvent à 7 427 100 dollars, soit une diminution de 286 700 dollars, ou 3,7 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice. Cette diminution est attribuable à la réduction progressive des activités puis à la liquidation de la Mission qui s'est traduite par la suspension des opérations aériennes le 17 décembre 2012, annulée en partie par les dépenses ayant trait à l'affrètement et au fonctionnement d'un hélicoptère au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 15 décembre 2012, l'appel d'offres pour la prestation de services d'avion sanitaire envisagé dans le budget n'ayant donné aucun résultat.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un montant de 140 000 dollars pour des services d'avion sanitaire avait été inclus dans le budget initial de 2012/13, mais que la procédure de passation de marchés menée en mars-avril 2012 n'avait pas permis de trouver de soumissionnaire répondant aux critères techniques définis. Les effectifs civils et militaires et les forces de police de la MINUT étant encore nombreux, un hélicoptère avait été affrété jusqu'au 15 décembre 2012 au cas où il aurait fallu procéder à des évacuations médicales vers Darwin (Australie). Le Comité a en outre été informé que compte tenu de la diminution des effectifs après le 15 décembre 2012 du fait de la réduction des activités puis de la liquidation de la Mission, il n'avait pas été nécessaire d'affréter un aéronef à cet effet. À la place, une compagnie régionale aérienne d'évacuation médicale devait être appelée en cas d'urgence médicale prouvée.

Informatique

37. Les dépenses prévues au titre de l'informatique pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 1 597 900 dollars, soit une diminution de 927 200 dollars, ou 36,7 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice. Cet écart est imputable à la diminution des dépenses au titre des services informatiques, des licences et des droits et des pièces détachées du fait de la réduction des activités puis de la liquidation de la Mission. Au paragraphe 18 du budget révisé, le Secrétaire général a indiqué qu'au cours de la période budgétaire, le matériel dont le transfert vers d'autres missions avait été prévu avait été préparé pour expédition et qu'aucun nouveau matériel n'avait été acheté, hormis pour faire face à des impératifs opérationnels.

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'inventaire du matériel informatique encore détenu par la Mission au 2 avril 2013 et des détails sur le mode de cession envisagé. Le Comité a été informé que sur 2 350 articles, 509, soit 21,7 %, seraient transférés à d'autres missions; 749, soit 31,2 %, seraient vendus dans la zone de la Mission; 14, soit 0,6 %, seraient détruits; 244, soit 10,4 %, seraient donnés au Gouvernement car considérés comme excédentaires ou inutilisables en vertu de la règle 105.22 e); et 834, soit 35,5 %, seraient donnés au Gouvernement conformément à l'article 5.14 e). Le Comité a également été informé que la décision concernant la cession avait pris en compte les besoins en ordinateurs d'autres missions, l'âge des actifs de la MINUT et l'efficacité-coût de l'expédition. De même, la proposition consistant à faire don d'ordinateurs au Gouvernement a tenu compte de la nécessité d'assurer la viabilité des réalisations de la Mission. **Sous réserve de ces observations qu'il a formulées au paragraphe 18 ci-dessus, le Comité ne voit pas d'objection à la proposition de cession du matériel informatique.**

39. **Le Comité consultatif recommande que les prévisions révisées concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Conclusion

40. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 62 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/614). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-huitième session toute décision sur le montant de 5 826 300 dollars, comportant le solde inutilisé à hauteur de 3 757 300 dollars et d'autres recettes s'élevant à 2 069 000 dollars.**

41. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées au paragraphe 74 du projet de budget (A/67/774). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée :**

a) **De réduire le crédit de 155 429 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/270 au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 de 53 824 100 dollars et d'en ramener le montant à 101 604 900 dollars, notamment 89 566 600 dollars pour le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 12 038 300 dollars pour la liquidation administrative de la Mission entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013;**

b) **De mettre en recouvrement le montant brut additionnel de 4 918 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, compte tenu du montant de 78 393 550 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres aux termes de la résolution 66/270 de l'Assemblée pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, y compris 75 002 000 dollars au titre du fonctionnement de la Mission, 3 215 950 dollars à celui du compte d'appui et 175 600 dollars pour la BSLB, et compte également tenu du montant additionnel de 11 590 700 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et du montant de 13 485 550 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, y compris 10 094 000 dollars pour la liquidation administrative prévue de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, 3 215 950 dollars au titre du compte d'appui et 175 600 dollars à celui de la BSLB pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, conformément à la résolution 67/245 de l'Assemblée générale.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUT sont indiquées au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général sur la proposition de dons d'actifs de la MINUT au Gouvernement timorais (A/67/813). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver le don au Gouvernement timorais d'actifs ayant une valeur d'inventaire de 4 546 389 dollars, correspondant à une valeur résiduelle de 1 720 344 dollars.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/614)
- Rapport sur le budget révisé de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/67/774)
- Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/67/813)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/66/718/Add.8)
- Résolutions 66/270 et 67/245 de l'Assemblée générale
- Résolution 2037 (2012) du Conseil de sécurité

Annexe I

Actifs devant être transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et à d'autres missions

A. Véhicules expédiés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Description	Quantité	Valeur d'inventaire (dollars É.-U.)
Véhicules légers de transport de passagers	67	1 179 594
Ambulances	2	77 083
Camions	6	390 824
Land Cruisers blindées	2	85 899
Engins de manutention et engins lourds	13	450 166
Pièces détachées	s.o.	10 146
Système d'éclairage	1	38 740
Total		2 232 452

B. Actifs devant être transférés à d'autres missions^a

Mission bénéficiaire	Quantité	Valeur d'inventaire (dollars É.-U.)
Siège de l'ONU	19	48 203
Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	50	527 034
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3	64 959
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra-Leone	8	182 952
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	131	786 035
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	2	1 733
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	9	447 671
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	239	1 374 320
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	8	320 342
Mission des Nations Unies au Libéria	607	1 562 086
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	699	4 768 815
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2	15 366
Autres	9	17 045
Total	1 786	10 116 560

^a À l'exclusion des actifs figurant au tableau A. Les actifs devant être transférés à d'autres missions sont principalement des groupes électrogènes, du matériel d'atelier, du matériel de transmission par satellite, des scanners à bagages et du matériel de construction.

Annexe II

Analyse des voyages entrepris en vue de la formation du personnel recruté sur le plan international en 2012/13

<i>Section</i>	<i>Destination</i>	<i>Formation</i>	<i>Observations</i>	<i>Coût (dollars É.-U.)</i>
1. Génie	Singapour	Examens destinés aux inspecteurs de conteneurs	Mené à bien	2 559
2. Génie	Singapour	Examens destinés aux inspecteurs de conteneurs	Mené à bien	2 564
3. Technologies de l'information et des communications	Bangkok	Comité local sur une formation de base en matière de contrats	Mené à bien	2 625
4. Section des technologies de l'information et des communications	Valence	Données de base pour les vidéoconférences	Mené à bien	10 283
5. Section des technologies de l'information et des communications	Valence	Applications : compétences en matière de technologie des infrastructures – serveurs Windows	Budgétisé mais n'a pas eu lieu	
6. Section des technologies de l'information et des communications	Valence	Ateliers sur le traitement des allégations de mauvaise conduite	Budgétisé mais n'a pas eu lieu	
7. Section des transports aériens	Singapour	Gestion des risques opérationnels pour l'aviation civile (IATA)	Mené à bien	6 103
8. Section des transports aériens	Brindisi	Comité local de contrôle du matériel et Comité local des passations de marchés	Mené à bien	10 327
9. Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix	Brindisi	Cours de formation à la sécurité sur le terrain destiné au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions	Mené à bien	10 178
10. Groupe de l'appui à l'administration de la justice	Kenya	Sixième cours sur le régime de droit destiné aux spécialistes des affaires judiciaires des opérations de maintien de la paix	Mené à bien	1 362
11. Section de la sécurité	Brindisi	Cours de formation à la sécurité sur le terrain	Mené à bien	9 342
12. Section des transports	Brindisi	Gestion des fournitures	Mené à bien	10 093
13. Section des transports	Brindisi	Gestion des véhicules et de la consommation de carburant	Annulé	
Total				65 436